

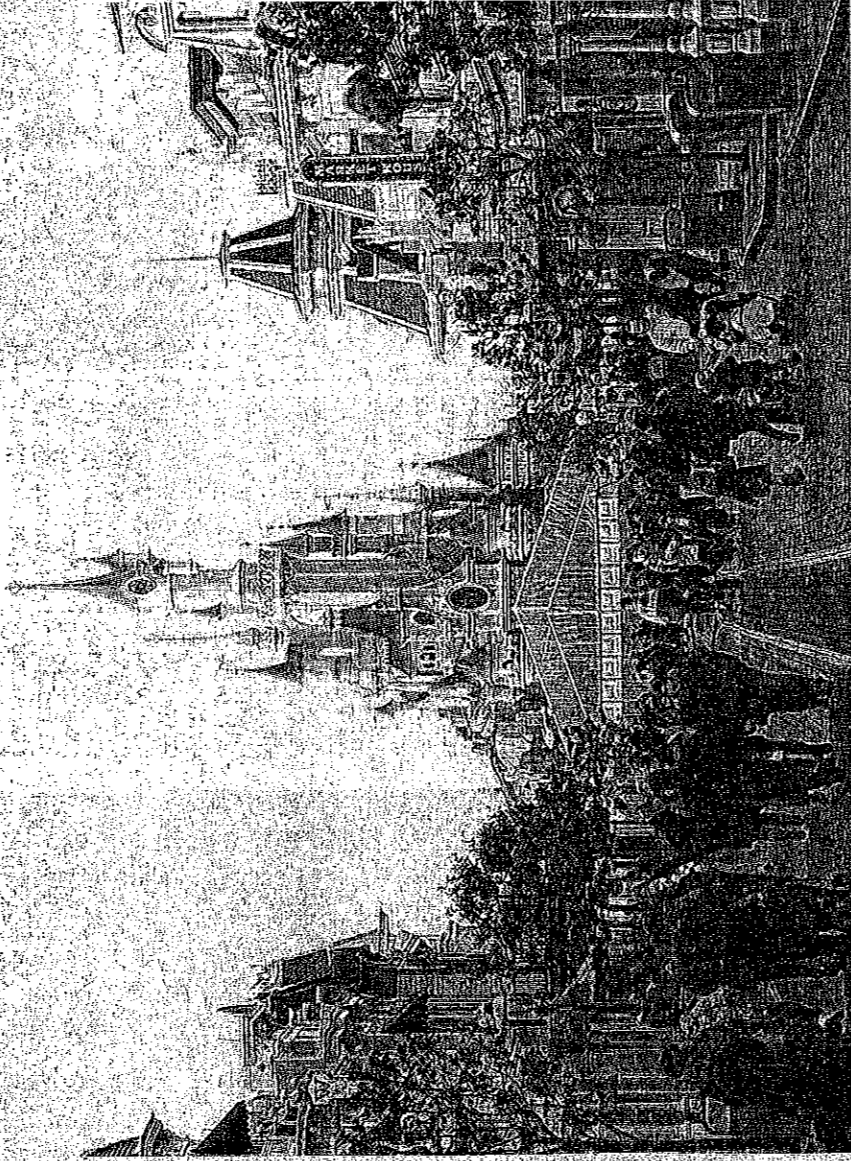
Révélation sur les comptes du CE d'Euro Disney

Le rapport d'expertise, qui pointe une foule d'anomalies et parle d'un demi-million d'euros détourné, a été remis au tribunal de Meaux.

La tirelire de Picou serait-elle percée? C'est ce que suggère le rapport d'expertise des comptes du comité d'entreprise (CE) de Disneyland Paris, portant sur la période 2001-2010, qui vient d'être remis au tribunal de grande instance de Meaux. Un document complet qui fait suite au rapport d'étape présenté à la justice en janvier 2011, lequel avait montré d'énormes carences dans la gestion des finances de cette instance, qui s'occupe des oeuvres sociales des employés de Disneyland Paris. Ces relations avaient abouti à la mise en examen du secrétaire général du CE, Amadou N'Diaye, syndicaliste CGT, d'un autre employé du CE, ainsi qu'à l'ouverture d'une instruction au civil.

■ **2006-2009 : 558 000 € détournés**
C'est la première phase de l'étude, consignée dans le rapport d'étape transmis à la justice en 2011. Sur ces trois ans, plus d'un demi-million d'euros ont été détournés au CE. Une méthode consistait à modifier les données dans les logiciels comptables, en « gonflant » des chiffres. Autre exemple : la « disparition pure et simple d'un actif » de 99 000 € en espèces, en 2009, « qui n'ont pas été déposés sur les comptes bancaires [...] et manquent dans la caisse du CE ». Entre la billetterie, les espèces manquantes et les charges non justifiées auprès du prestataire de voyages, ce sont 558 000 € qui ont été détournés — sur un budget annuel de 2,5 M€.

■ **2001-2005 : « Une situation anormale »**
Le rapport déplore « l'insuffisance des communications opérées par le CE et, photo à l'appui, l'importance du désordre qui règne dans les archives de la comptabilité. Avec les quelques documents dont il dispose, l'expert écrit tout de même que la « gestion des espèces a donné lieu, chaque année, à des écarts de caisse non négligeables sans [qu'il] puisse en examiner la cause ». Même constat avec la gestion de la billetterie, « déficitaire sur toute la période ». Une situation « anormale » selon le rapport. Autre fait, cette période souffre d'un dépassement de budget de 265 000 € sur la billetterie, des écarts de caisse de 34 000 € en espèces ou encore 77 000 € de charges n'ayant pas lieu d'être. Mais l'aspect incomplet des documents ne permet



Disneyland Paris. Le document qui vient d'être remis au tribunal de grande instance de Meaux (extrait ci-dessous) s'ajoute au rapport d'étape qui avait montré des problèmes dans la gestion des finances du comité d'entreprise du parc d'attractions. (JP. Anaud/Journales.)

Les ventes sur-ventes de billetterie s'élevaient à 413 K€ et se décomposent comme suit :

Au 30 septembre 2007, la perte sur « billetterie » s'élevait à 543 K€

Au 30 septembre 2008, la perte sur « billetterie » s'élevait à 83 K€

Au 30 septembre 2009, la perte sur « billetterie » s'élevait à 150 K€

Les espèces non déposées en banque, objet d'une représentation dans les comptes au 30 septembre 2009, s'élevaient à 55 K€

pas de « formuler un avis sur l'origine [...] de ces écarts ».

■ **2009-2010 : régularisation de la gestion**
S'il souligne encore le manque de coopération du CE dans la transmission des documents ainsi

qu'une « perte constatée au titre des espèces pour 16 282 € », l'expert conclut quand même que « l'année 2009-2010 [...] apparaît donc comme celle de la régularisation de la gestion (stocks) et des procédures de contrôle

interne (inventaire de caisse et de stocks) ». A noter que le CE a changé de secrétaire général fin 2010.

■ **Que sont devenues ces sommes ?**
Difficile de le savoir. L'instruction étant toujours en cours. Une commission rogatoire a été diligentée pour enquêter sur d'éventuels investissements opérés au Sénégal, le pays natal de l'ex-secrétaire du CE. Une source proche du dossier indique que durant son mandat, ledit secrétaire aurait effectué « 22 voyages dans son pays natal » et « envoyé de nombreux mandats cash via Western Union ». Amador N'Diaye, lui, affirme être « très soulagé » de l'arrivée de ce rapport dans l'instruction. « On va se rendre compte que les dysfonctionnements ne sont pas de mon fait et qu'ils existaient avant moi. Laissons la justice faire son travail ». **THOMAS POUPEAU.**

La direction assure avoir pris des mesures

Euro Disney était-il au courant de ces agissements ? L'expert y répond indirectement : « Une telle anomalie (NDLR : à propos des écarts entre les montants budgétés par le CE au titre des subventions et le coût réellement supporté) aurait dû attirer l'attention des responsables du CE [...] ». Lesdits responsables, c'est bien la direction d'Euro Disney, qui assure la présidence du CE, mais par

l'intermédiaire d'un poste non-décisionnel. Un porte-parole de la direction indique que « l'entreprise regrette sincèrement ce manque de gestion au sein du CE » mais tient aussi à rappeler « qu'il s'agit d'une entité juridique indépendante ». Il assure aussi que des mesures ont été prises : « Quand les soupçons ont été mis au jour, l'entreprise et la présidence du CE ont demandé l'expertise indépendante des

comptes du CE ». Et d'ajouter que depuis 2011 « l'entreprise a demandé que les procédures comptables du CE soient renforcées et les comptes systématiquement certifiés par un commissaire aux comptes ». De son côté, le syndicat Force ouvrière (FO) s'étonne que la direction se prévale d'avoir demandé une expertise dès le début de l'affaire. « C'est moi qui ai porté plainte, le premier, en octobre 2009 », rappelle Guy-Bruno

M'Boé (FO). Autre problème soulevé par le syndicaliste : un virement de 500 000 €, opéré par Euro Disney sur les comptes du CE, en avril 2009, « il a été versé dans le cadre d'un accord atypique entre le CE et la direction, poursuit-il. Un versement pour bonne gestion... alors que lorsque la direction a sollicité le TGI, quelques mois plus tard, elle a déclaré avoir constaté des manquements dans la gestion du CE depuis 2007 ! ». T.P.